

N° 6

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 19

votants 21

OBJET

PERSONNEL

Modification du tableau des
effectifs

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, Mme LALOT, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. COPPIER, Mme LEGRAND, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme GOURGUECHON)
- Mme CHATELAIN (pouvoir donné à M. TELLIEZ)
- M. CARDON (arrivé à 20h33)
- M. BASTARD
- Mme SILVESTRE
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GOURGUECHON

DELIBERATION N° 6

OBJET : PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Camon du 7 avril 2025 modifiant le tableau des effectifs,

Vu les possibilités d'avancement de grades 2025,

Vu les besoins d'encadrement du service d'accueil de Loisirs,

Vu la volonté municipale de créer un poste de 4^e policier municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2025,

Considérant le tableau des effectifs ci-joint,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Créé un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet et supprime un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025.

ARTICLE 2 : Créé un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet et supprime un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 3 : Créé un poste d'adjoint d'animation principal 1^e classe à 27h/hebdo et supprime un poste d'adjoint d'animation principal 2^e classe à 27h/hebdo à compter du 1^{er} juillet 2025.

ARTICLE 4 : Créé un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et supprime un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025.

ARTICLE 5 : Créé deux postes d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 6 : Créé un poste de Brigadier-Chef principal à temps complet à compter du 1^{er} août 2025.

ARTICLE 7: Le tableau des effectifs est modifié en conséquence tel que joint en annexe.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 30 juin 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

[Signature]